

PRÉAVIS N° 177/2019

AU CONSEIL COMMUNAL

Chemin des Cottages

Aménagement de la chaussée, prolongation du trottoir et remplacement de l'éclairage public

Demande de crédit destiné aux :

- Travaux de génie civil CHF 106'000.- TTC
- Travaux des Services industriels CHF 38'500.- HT

Déléguée municipale : Mme Roxane Faraut Linares

1^{re} séance de la commission

Date	Mardi 3 décembre 2019 à 19h15
Lieu	Ferme du Manoir, salle de conférences N° 2

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

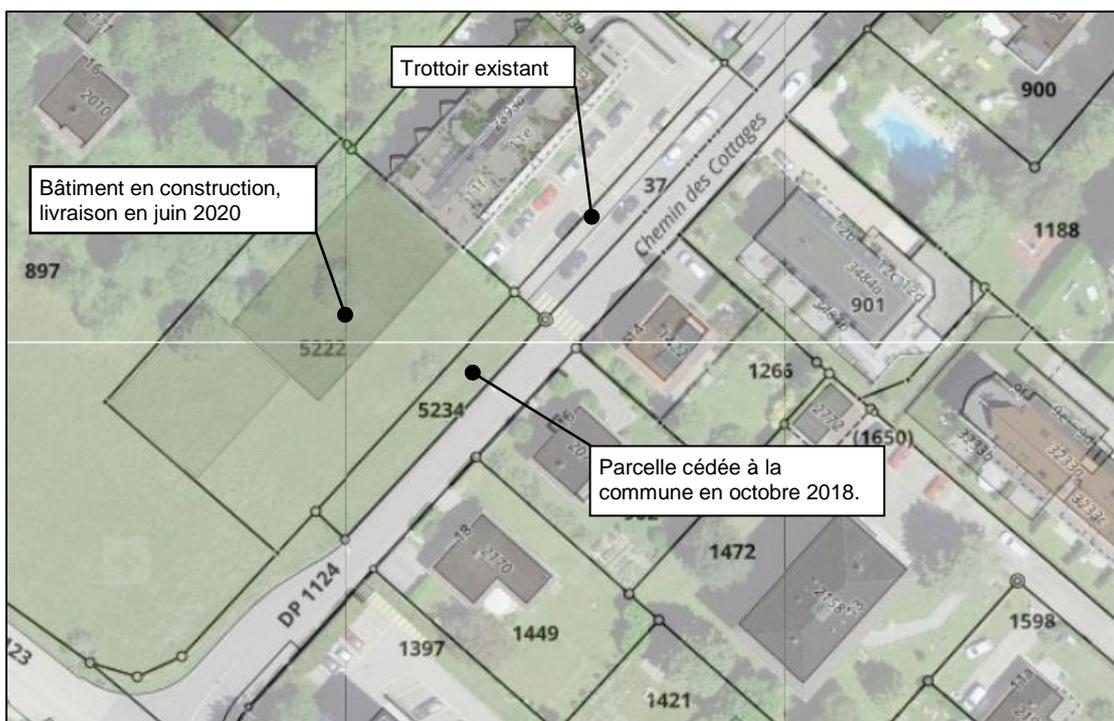
I. Introduction

La Ville a délivré en juillet 2018 un permis de construire pour la réalisation d'un bâtiment de 17 logements au chemin des Cottages 13, sur la parcelle N° 5222 incluse dans le périmètre du plan de quartier « Au Chêne ».

Lors de l'approbation de ce plan de quartier en 1969, une convention a été signée, entre la Ville et les propriétaires, pour régler les détails de réalisation du quartier et notamment l'aménagement de la chaussée et des trottoirs le long du chemin des Cottages.

Au travers de cette convention, les propriétaires se sont engagés à céder gratuitement une emprise, d'environ 6 mètres, nécessaire à l'élargissement du chemin des Cottages. En contrepartie, la Commune s'est engagée à prendre en charge la réalisation des travaux d'aménagement.

Sur les trois-quarts du chemin, ces emprises ont été cédées depuis plusieurs années, le chemin a été élargi et un trottoir construit côté Jura.



Cependant, comme aucun développement n'avait été planifié sur les parcelles N° 897 ou 5222, avant 2018, il subsiste un rétrécissement de la chaussée au droit de ces parcelles et le trottoir n'a jamais été réalisé jusqu'au bout de la rue.

Les travaux en lien avec le permis délivré en 2018 ont débuté en janvier 2019 et les logements seront livrés en juin 2020. La propriétaire ayant cédé à la Commune l'emprise prévue par la convention (parcelle N° 5234), il est donc temps de réaliser les aménagements comme convenu.

Ainsi, l'objet de ce préavis est de solliciter le crédit nécessaire à la réalisation des travaux.

2. Description du projet

Un réaménagement complet du chemin des Cottages a été envisagé, mais cette possibilité n'a pas été retenue, compte tenu de l'état des finances communales. La Municipalité a décidé, par conséquent, de réaliser un aménagement minimal compatible avec l'état existant.

2.1 Aménagement de la chaussée et d'un trottoir

L'aménagement prévu consiste principalement à supprimer le rétrécissement existant en élargissant la chaussée pour lui donner une largeur identique à celle du reste du chemin (voir plan de situation en annexe).

Le trottoir existant côté Jura sera prolongé jusqu'au carrefour avec le chemin de Bourgogne où une nouvelle traversée pour les piétons sera réalisée ; ceci offrira un cheminement continu et sécurisé pour les piétons se rendant au Complexe scolaire et sportif du Cossy, en profitant du nouveau chemin des Aubépines, réservé à la mobilité douce.

La traversée existante pour les piétons, située au droit du chemin des Cottages 14, sera supprimée au profit d'une nouvelle traversée du chemin des Cottages qui permettra de rejoindre l'arrêt de bus « Chemin du Reposoir » ou l'avenue des Eules.

Le cheminement piéton existant, situé côté lac de la chaussée, sera maintenu tel quel.

La possibilité de planter des arbres de part et d'autre de la rue a été évaluée. Il a malheureusement fallu y renoncer en raison des nombreuses contraintes induites par les réseaux souterrains (eau, gaz et électricité). La plantation d'arbres sur ce tronçon aurait nécessité le déplacement d'une bonne partie des réseaux, ce qui est apparu disproportionné dans le cadre de cet aménagement minimal.

2.2 Eclairage public

Les Services industriels vont profiter de ces travaux pour changer l'installation de l'éclairage public sur l'ensemble du chemin des Cottages. En effet, les mâts à gradins existants arrivent en fin de vie.

L'installation sera donc totalement remplacée afin de prendre en considération la route, les cheminements et passages pour piétons.

Le standard d'éclairage sera adapté à la zone de circulation. Il est prévu de remplacer les sept candélabres existants par huit nouveaux mâts équipés avec la technologie LED, ce qui permettra d'assurer un éclairage de qualité tout en limitant la puissance utilisée, conformément aux critères liés au label Cité de l'Énergie.

2.3 Procédure d'autorisation

S'agissant d'un réaménagement de peu d'importance, la Ville a convenu avec la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) d'appliquer une procédure simplifiée avec levée des éventuelles oppositions par la Municipalité.

Le projet a donc été soumis à l'enquête publique pour une durée de 30 jours, entre le 5 octobre et le 3 novembre 2019.

2.4 Calendrier intentionnel

L'objectif est bien sûr de terminer les travaux avant la livraison des appartements en cours de construction au chemin des Cottages 13 (parcelle N° 5222). Etant donné que leur livraison est prévue fin juin 2020 ; l'intention est de réaliser les travaux dès avril 2020.

3. Incidences financières

Les coûts de réalisation du projet se décomposent de la manière suivante. Ils sont le résultat d'une procédure de gré à gré concurrentiel pour les travaux de génie civil et sont basés sur des offres en gré à gré pour le reste.

3.1 Aménagements routiers

Travaux de génie civil	CHF	83'000.-
Travaux de marquage	CHF	4'000.-
Procédure d'autorisation	CHF	2'500.-
Divers et imprévus (10%)	CHF	8'700.-
Total HT	CHF	98'200.-
Total TTC arrondi à	CHF	106'000.-

3.2 Services industriels – Eclairage public

Travaux de génie civil	CHF	9'500.-
Fourniture et pose de l'éclairage public	CHF	29'000.-
Total HT	CHF	38'500.-

4.Aspects du développement durable

4.1 Dimension économique

4.2 Dimension sociale

4.3 Dimension environnementale

La prolongation du trottoir et la création d'une nouvelle traversée pour les piétons améliore sensiblement la « marchabilité » dans ce secteur de la ville, en facilitant l'accès à pied au Complexe scolaire et sportif du Cossy.

5. Conclusion

Les aménagements qui vous sont proposés sont simples, peu coûteux et répondent aux besoins d'accessibilité des logements en construction sur la parcelle N° 5222.

Ils permettront également d'uniformiser la largeur de la chaussée et offriront aux piétons un cheminement continu et sécurisé du côté Jura du chemin des Cottages.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 177/2019 concernant le chemin des Cottages – Aménagement de la chaussée, prolongation du trottoir et remplacement de l'éclairage public,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder un crédit de CHF 106'000.- TTC à la Municipalité pour le financement des travaux d'élargissement de la chaussée et de prolongation du trottoir au chemin des Cottages. Le montant sera porté en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 30 ans ;
2. d'accorder un crédit de CHF 38'500.- HT à la Municipalité pour financer les travaux relatifs au remplacement de l'éclairage public le long du chemin des Cottages. Ce montant sera porté au compte N° 9144.33 – *Eclairage public*, et viendra en augmentation du Capital de dotation des Services Industriels, dépense amortissable en 20 ans.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 30 septembre 2019 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P.-François Umiglia

Annexes :

- Tableau d'investissement
- Plan de situation

FICHE D'INVESTISSEMENT

PREAVIS No 177 / 2019

Chemin des Cottages - Travaux routiers et remplacement de l'éclairage public

Date: Nyon le

17.09.2019

Demande d'un crédit de CHF 106'000 TTC pour des travaux de génie civil et CHF 38'500 HT pour des travaux des Services industriels

Situation des préavis au 17.09.2019	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total des préavis votés par le Conseil communal	23 536 763	140 743 407	39 200 329	26 344 802	13 472 665	5 116 306

Situation des emprunts au 17.09.2019	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Plafond d'emprunt selon préavis N°15/2016 adopté le 12.12.2016	225 000 000	225 000 000	225 000 000	360 000 000	360 000 000	360 000 000
Emprunts au 1er janvier	142 797 505	156 706 657	168 024 886	213 000 000	263 000 000	289 000 000
Evolution des emprunts durant la période +/-	13 909 152	11 318 229	44 975 114	50 000 000	26 000 000	8 500 000
Emprunts fin période/date du jour	156 706 657	168 024 886	213 000 000	263 000 000	289 000 000	297 500 000

Cautionnements et garanties	
Plafond (préavis N°15/2016)	30 000 000
Engagé	-9 065 100
Caution demandée	0
Disponible	20 934 900

Dépenses et recettes d'investissement	CHF	Estimation des dépenses d'investissements nets					
		2019	2020	2021	2022	2023	2019-2023
Descriptif/Libellé							
Travaux de génie civil	106 000	0	106 000	0	0	0	106 000
Travaux des SI	38 500	0	38 500	0	0	0	38 500
Total de l'investissement	144 500	0	144 500	0	0	0	144 500

Estimation amort. + entretien		
Durée ans	Montant Amortiss.	Entretien annuel
30	3 533	
20	1 925	
	5 458	

Financement du préavis	
	CHF
Budget de fonctionnement:	
Trésorerie courante	
Investissement:	
Emprunts	144 500
Total des besoins en financement	

Coûts d'exploitation	Libellé / années	Estimation des coûts d'exploitation					
		2019	2020	2021	2022	2023	2019-2023
Coût total d'exploitation		0	2 890	8 348	8 348	8 348	27 935
Intérêts en %	2,00%	0	2 890	2 890	2 890	2 890	11 560
Entretien		0	0	0	0	0	0
Amortissements		0	0	5 458	5 458	5 458	16 375
Personnel supp. en CHF		0	0	0	0	0	0
Personnel supp. en EPT		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes		0	0	0	0	0	0
Recettes		0	0	0	0	0	0
Coûts nets d'exploitation		0	2 890	8 348	8 348	8 348	27 935

